



Le Peuple Des Dunes en Trégor
Collectif de défense de l'environnement, de l'emploi local, du
tourisme et des activités nautiques
Maison des associations
22560 TREBEURDEN

27 avril 2012

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint un dossier de presse concernant un projet d'extraction de sable coquillier à proximité immédiate de Trébeurden (22560).

Nous avons créé un collectif d'associations et d'organismes professionnels pour nous opposer à ce projet situé *curieusement* dans la dent creuse entre les deux zones Natura 2000 de Côte de Granit Rose et Morlaix. Le dossier ci-dessous vous fera découvrir ce projet.

Le 13 mai prochain, à partir de 11 H 30, nous organisons un grand rassemblement citoyen sur la plage de Tresmeur à Trébeurden. Vous trouverez le programme détaillé ci-dessous.

Nous avons réservé un local à proximité de la plage pour vous permettre de réaliser les interviews que vous souhaitez réaliser avec les élus, les professionnels.

Programme :

11 H 30 début de rassemblement

12 H restauration

11 H 30 à 14 H animations musicales diverses

13 h Rassemblement sur mer

14 h 15 à 14 h 45 - discours

14 h 45 rassemblement sur la plage

15 h débarquement kayakistes

16 h - 16 h 30 Fin du rassemblement

Programme d'animation :

11h30 - 12h 15 **Sous le vent des îles**

12h30- 13h15 **Sous ton balcon(jazz)**

13h30 -14h15 **Kanerien Trozoul**

14h15- 14h45 **Discours**

14h45 - 15h Migration vers la plage derrière les **frères Cornic** (Sonneurs)

A bientôt

Alain Bidal Président du Collectif

CONTACTS :

- Alain Bidal Président du collectif Tél : 02.96.23.67.60 06.32.21.76.03 (*absent du 30.04 au 05.05.2012*) alain.bidal@orange.fr
- Alain Legendre : 06.30.99.43.36 membre du collectif

<http://peupledesdunesentregor.com>

peupledesdunesentregor@gmail.com

Sommaire

Présentation du projet d'exploitation d'un gisement de sable coquillier

Le dossier de Presse

Demande de concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale, déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation/C.A.N. (Pontrioux 22) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier en Baie de Lannion.

- I. UNE MENACE POUR L'HABITAT ET LA BIODIVERSITE
- II. UNE MENACE POUR LE LITTORAL
- III. UNE MENACE POUR LES PECHEURS PROFESSIONNELS
- IV. UNE MENACE DUE AU PANACHE TURBIDE

Le collectif Le Peuple des Dunes en Trégor

Les actions menées par le collectif

Le rassemblement du 13 Mai 2012 à Trébeurden à partir de 11 h 30

Et Après ?

Annexes

Historique et références

DOSSIER DE PRESSE

Avril 2012

Objet : Baie de Lannion demande de concession minière d'ouverture de travaux, d'exploitation et d'autorisation d'occupation domaniale, déposée par la Compagnie Armoricaine de Navigation (Pontrieux 22) en vue d'exploiter un gisement de sable coquillier.

Depuis 1997, l'extraction des amendements calcaires (maërl et coquilliers) est soumise à l'obligation de déposer une demande de titre minier à l'identique des carrières terrestres.

Les bancs de maërl sont protégés par la directive européenne 92/43 (*cf site internet/rubrique Comprendre/references*) en tant qu'habitats naturels communautaires. Suite à son classement en habitat naturel préservé, l'interdiction du prélèvement du maërl sera effective à compter du 1^{er} janvier 2013. C'est en prévision de cette interdiction que la Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN), filiale du groupe Roullier, basée à Pontrieux (22) est à la recherche de nouveaux gisements de substitution ; le sable coquillier est convoité pour sa forte teneur en carbone pour amender les terres acides notamment mais pas seulement. A Gâvres-Quiberon, en 2007, le groupe Lafarge convoitait un gisement de sable coquillier afin d'alimenter des cimenteries pour faire face au développement de l'urbanisme de la côte sud de la Bretagne. Actuellement, ce même groupe convoite un gisement de sable coquillier à Saint Valéry en Caux pour 3 millions de tonnes/an pendant 30 ans.

La demande d'extraction en baie de Lannion porte sur un volume de 400 000 m³/an pendant 20 ans pour un total de 8 millions de m³.

Le volume annuel de 400 000 m³ représente plus que le volume de la tour Montparnasse !

La CAN a déposé une demande de concession minière, d'autorisation domaniale et d'autorisation d'ouverture de travaux, d'exploitation, sur le gisement dénommé « la dune de Trézen Ar Gorjégou », qui est composée de sable coquillier, 6 kms de Trébeurden. Curieusement aucun concurrent de la CAN ne s'est manifesté malgré une procédure de mise en concurrence en Septembre 2010, comme pour le gisement des Duons proche de Morlaix (29) et comme pour le nouveau projet d'extraction sur le site de la Horaine à proximité de l'île de Bréhat (22).

Il convient de souligner que ce projet d'extraction de sable coquillier se situe, *curieusement*, entre les zones Natura 2000 Côte de Granit Rose-Sept-Iles (*site internet/rubrique comprendre/références FR 5310011*) distante de 1 km et de Morlaix (*site internet/rubrique comprendre/références FR5300015*) distante de 1.5 km. L'étude des incidences du panache turbide sur les zones Natura 2000 présente dans le dossier d'enquête publique est très superficielle.

La CAN déclare avoir pris connaissance que l'autorité administrative peut suspendre ou retirer l'autorisation « *notamment pour des motifs liés à la conservation et à l'utilisation du domaine maritime, à la protection de l'environnement des sites, aux intérêts protégés par le code minier, à la navigation, à la pêche, ou aux cultures marines* » (*source dossier enquête publique*). On notera que la destruction de la frayère, de la nourricerie, des lançons, de la biomasse et les conséquences du panache turbide, de l'atteinte à l'activité des pêcheurs professionnels, à l'activité de la pêche plaisance, du tourisme et du nautisme, ne font pas partie des motifs indiqués ci-dessus.

Sans concertation préalable avec les élus, les professionnels de la mer, les partenaires économiques, les associations, de toute la baie allant de Plougasnou à Pleumeur-Bodou, le dossier a été transmis dans les mairies concernées par l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 octobre au 25 novembre 2010. Toutes les communes concernées par le dossier d'enquête publique (*cf. liste en annexe*) ont toutes émis un avis défavorable ainsi que Lannion Trégor Agglomération.

Malgré cela, par rapport en date du 11 janvier 2011, le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable, assorti de 5 recommandations. Après réunion de la commission minière du 06 mai 2011 (*cf. site internet/rubrique Comprendre/documents*), le Préfet du Finistère, coordinateur du dossier, a transmis le dossier avec un avis favorable, au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable, des Transports et du Logement pour étude et décision concernant le titre minier. Si le décret est validé par le Conseil d'État, le Préfet du Finistère signera un arrêté d'ouverture des travaux donnant ainsi l'autorisation du commencement de l'extraction du sable coquillier. (*cf site internet projet d'arrêt préfectoral/rubrique Comprendre/documents*).

Le rapport du Commissaire-Enquêteur appelle de la part du collectif « Le Peuple des Dunes en Trégor » les plus extrêmes réserves pour les raisons suivantes :

- 1 Le commissaire enquêteur a assorti son avis favorable de cinq recommandations (*cf. rapport du C.E Site internet/rubrique Comprendre/documents*) dont certaines sont des préalables essentiels, notamment la nécessité de faire établir, *avant toute décision*, un état initial scientifiquement pertinent *hors l'intervention de la CAN*, en appliquant le protocole conseillé par l'IFREMER. De l'avis de tous les scientifiques que nous avons consultés, un tel état initial, pour être significatif, doit être réalisé sur une période assez longue (2 voire 3 ans).
- 2 Ses conclusions sont très largement contredites par le rapport de l'IFREMER (*cf. rapport site internet/rubrique Comprendre/documents*) qui de l'avis même du commissaire enquêteur, est la référence en ce domaine. En effet l'IFREMER dans son rapport très critique du 24 janvier dernier émet :
 - a) *un avis réservé* sur la demande de concession (demande de titre minier)
 - b) *un avis très réservé* sur la demande d'exploitation (arrêté préfectoral)
- 3 Les questions soulevées par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** ne trouvent pas de réponse concernant :
 - a) l'absence de justification du site
 - b) L'absence de discussion des mesures techniques pour limiter les *impacts (ce qui indique qu'il y aura bien des impacts)*
 - c) l'état initial de la faune et de la flore.On notera que le rapport initial de la DREAL, s'il avait été joint au dossier d'enquête publique, aurait pu éclairer utilement les élus et les citoyens. Le Préfet de Région précise que le dossier « a été reçu trop tardivement pour être signé ». (*cf. site internet/rubrique Comprendre/documents*)
- 4 La réduction de 400 000 m³ à 330 000 m³/an préconisée par le commissaire enquêteur ressemble à une plaisanterie lorsque l'on sait que les besoins en sable de la totalité de l'agriculture bretonne représentent moins de 100 000 m³/an et qu'en 2008 la quantité totale de sable coquillier **et** de maërl extraite était inférieure à 650 000 m³ dont moins de 250 000 m³ de sable coquillier pour toute la France.
- 5 4. Il n'est nullement tenu compte, dans le rapport du commissaire enquêteur des retours d'expériences sur d'autres sites d'extraction, tout simplement et à notre grande surprise, parce que cela n'existe pas: aucun retour d'expérience sur les sites de la Horaine (proche de l'Île de Bréhat) et de la Cormorandière où la CAN a extrait du maërl pendant plusieurs années. Aux dires des pêcheurs professionnels, le fond sous-marin présente à ces endroits, un aspect « lunaire » : il n'existe plus ni faune, ni flore : un vrai désastre écologique. Le Commissaire Enquêteur aurait pu s'inspirer notamment de l'extraction expérimentale, disponible et fort instructive, réalisée en Baie de Seine de 2006 à 2011.

- 6 5. Le rapport fait fréquemment mention de la nécessité de maintenir l'emploi à la CAN, analyse économique qui reste bien floue quant au nombre d'emplois maintenus et qui peut surprendre dans ce type de rapport, mais il fait bien peu de cas des emplois locaux qui seraient supprimés si ce projet voyait le jour. D'ailleurs, la CAN a transféré depuis une trentaine d'emplois administratifs de Pontrieux à Saint Malo et des inquiétudes apparaissent sur la pérennité de l'existence du port de Pontrieux. La zone d'extraction envisagée est une zone de pêche essentielle pour les professionnels de la pêche (cf. carte de pêche établie par l'ex-comité local des pêches maritimes de Paimpol) dont certains ont indiqué qu'ils quitteraient leur métier si ce projet devait voir le jour ; sur 1 550 jours de pêche pour 19 navires du quartier de Paimpol, 770 jours de pêche se déroulent sur ce site). En effet, la dune hydraulique est l'habitat privilégié des lançons, poisson fourrager des lieux, bars, raies, lottes, barbues...lieu de pêche aussi de homards et de coquilles Saint-Jacques sur les sites rocheux proches. Aucune mention n'est faite de l'impact sur les métiers du tourisme, du nautisme, de l'activité des pêcheurs-plaisanciers et des plongeurs (3 000 participants/an). Or des emplois locaux seront là aussi menacés, même si cela n'arrive que plus progressivement. D'autres sites d'exploitation, plus au large et moins sensibles écologiquement, maintiendraient tout aussi bien l'emploi à la CAN. Ce chantage à l'emploi à sens unique est inacceptable et il convient de rééquilibrer ce point.
- 7 6. Aucune mention n'est faite des solutions alternatives possibles. Non seulement, comme l'ont noté la DREAL et l'IFREMER, sur d'autres sites marins moins sensibles mais aussi avec d'autres types d'amendement (crépidule, tanguie, organisation de collecte de coquillages consommés...). La chaux est également de plus en plus utilisée par les agriculteurs.

Mais plus encore, ce rapport n'ignore pas l'avis des citoyens et des élus, il le méprise :

- 1 Les 13 communes riveraines de la baie de LANNION concernées par l'enquête publique ont toutes délibéré et se sont toutes prononcées contre ce projet ainsi que Lannion Trégor Agglomération. (cf *site internet/rubrique Agir/ motions de soutien*) 1 403 avis recueillis au cours de l'enquête, 1 132 sont défavorables, soit plus de 80%. Le commissaire enquêteur a l'honnêteté de reconnaître qu'une part des avis favorables émane des employés de la CAN.
- 2 Il plane parmi la population l'idée que les « jeux étaient faits » avant même le démarrage de l'enquête publique. Si l'Etat ou ses services ont pris des engagements avec le Groupe Roullier pour compenser l'interdiction à partir de 2013 de l'extraction du maërl, la moindre des choses serait de les révéler publiquement.

Notre collectif n'est pas opposé à ce que notre pays exploite les ressources marines auxquelles notre situation géographique nous donne accès, mais pas à cet endroit qui est un écosystème très fragile situé dans le dent creuse entre deux zones Natura 2000 qui emportera des conséquences irréversibles pour l'écologie et les économies locales. Nous demandons que cette exploitation se fasse, plus au large par exemple, dans le respect de l'environnement et du principe de précaution, ce qui n'est pas le cas de ce projet loin de là. Nous demandons aussi que les attentes légitimes des citoyens et des élus sur la protection de leur environnement et la transparence des arguments soient prises en compte.

Cette extraction de 8 millions de m3 de sable coquillier à 6 kms de Trébeurden, à 1 km de la zone Natura 2000 des 7 Iles, 1.5 km de la zone Natura 2000 de Morlaix, entraînerait plusieurs conséquences irréversibles.

I. UNE MENACE POUR L'HABITAT ET LA BIODIVERSITE :

« *Les océans révèlent une vie prodigieuse menacée par les activités humaines* » titre le journal *Le Monde* dans son édition du 6 octobre dernier. 2 700 chercheurs de plus de 80 pays ont, pendant 10 ans, sillonné les mers pour réaliser le plus vaste inventaire jamais réalisé de la vie océanique dans le cadre du programme Recensement mondial de la vie marine (*Census of Marine Life*). La synthèse de ce travail, présentée le 04 octobre dernier à Londres, confirme que la prodigieuse richesse du monde océanique est menacée par les activités humaines, dont la destruction des habitats naturels. Les résultats sont disponibles sur www.coml.org.

D'autre part, la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique organisée du 18 au 29 octobre dernier à Nagoya (Japon) ont conclu un accord historique. La convention :

- « se dote d'un nouveau cadre pour la protection des espèces
- appelle au ralentissement des rythmes d'appauvrissement des habitats naturels
- Déclare qu'« il faut protéger les zones les plus riches et les plus importantes en terme de biodiversité »
- Précise qu'à « l'invisible s'ajoute l'imprévisible »
- Indique « qu'il existe un effet d'inertie qui fait que le temps de réponse des écosystèmes aux dégradations qu'on leur inflige est extrêmement long. Et une irréversibilité une fois qu'on a changé un état de l'atmosphère ou des océans, on n'a aucun moyen de revenir en arrière »

Le site de la dune de Trezen ar Gorjegou dénommé pour les besoins de l'enquête « Pointe de l'Armor » entre dans les champs de protection décrits ci-dessus.

La dune de Trezen ar Gorjegou est :

- Un refuge pour les lançons, poisson fourrager du bar, lieu, raie, turbot...; les pêcheurs professionnels pêchent les lançons essentiellement sur ce site ; d'autre part, la présence d'un fond rocheux tout proche du site convoité permet la vie et la pêche des homards et crustacés.
- Une zone de frayère
- Une nurricerie

L'extraction de ce sable coquillier est une vraie menace pour la biodiversité car la majeure partie des espèces prélevée sera blessée ou détruite par les aspirations, avec destructions des juvéniles, conduisant à un appauvrissement en nombre d'espèces, en nombre d'individus et en biomasse.

D'autre part, la CAN procédera à la destruction d'une dune hydraulique qui a mis 10 000 ans pour se constituer. « **A l'infime vitesse à laquelle se reconstituerait cette dune, cette ressource doit être considérée comme non renouvelable** » (Source : CESR Bretagne Juin 2004). (cf. site internet/rubrique comprendre/références)

La destruction de la dune entraînera des modifications imprévisibles des courants, de l'amplitude de la houle qui déferlera par vagues de plus en plus puissantes et agressives pour le littoral avec des conséquences économiques importantes pour les communes concernées (cf. *les travaux de la digue de Tresmeur à Trébeurden suite à la dernière tempête*). Les études de courantologie produites dans le dossier présenté par la CAN sont fondées sur la modélisation d'une modélisation mathématique ; si ces modélisations sont parfaites en tests théoriques sur ordinateur ou en laboratoire, on peut s'interroger sur les conclusions de cette 2ème modélisation dont l'exactitude de la 1 ère n'est ni avérée, ni vérifiée en mer. Les modifications des courants sont imprévisibles et les mouvements de la mer très complexes échappent aux calculs mathématiques les plus sophistiqués même s'ils sont prédictifs. Cela confère une apparence de rigueur et d'analyse scientifique avec la production de très nombreux graphes en couleurs. La présence d'un fond rocheux ou d'un creux important,

modifie significativement le comportement de la mer en profondeur et en surface. Tout marin a pu observer ce phénomène.

« Dans le cas de sable coquillier accumulé en dune sous-marine, l'expertise biologique montre le plus souvent que l'extraction peut entraîner des dégraissages de plages, des déplacements de chenaux »
(Source : CESR Bretagne Juin 2004).

Le périmètre d'extraction se situe sur une zone d'alimentation des oiseaux et mammifères marins vivant sur l'archipel des 7 Iles qui s'alimentent dans un rayon de 40 kms tels que macareux, fous de Bassan, Puffin des Baléares. Ces oiseaux se nourrissent notamment de lançons ; il suffit d'être en mer pour observer ces oiseaux qui plongent pour les saisir. D'autre part, lors des prélèvements nocturnes, la pollution lumineuse serait telle qu'elle désorienterait les oiseaux pouvant entraîner leur mort.

Quant à la flore, tous les pêcheurs professionnels sont unanimes pour déclarer qu'à la suite de prélèvements de sable coquillier (La Horaine par exemple), le fond sous-marin, qui recelait antérieurement plusieurs espèces d'algues, laminaires..., est devenu un désert : plus aucune vie végétale. Il s'agit d'une destruction totale et irréversible.

II. UNE MENACE POUR LE LITTORAL :

L'étude d'impact indique que : **« Les caractéristiques des houles connues de manière assez générale dans le secteur ont également été précisées à l'aide de la modélisation SAFEGE. La baie de Lannion est caractérisée par de hauts fonds rocheux qui influencent sa propagation »**. Ce texte est précis : l'extraction de la dune accentuera encore l'effet de houle. La violente tempête de 2008 est un bon exemple des conséquences pour le littoral : forte houle, très hautes vagues destructrices.

Les cas d'érosion du littoral sont multiples avec notamment :

- Trébeurden : Tresmeur –cf. les travaux de reconstruction de la digue- la fragilité de la dune de l'île Molène –cf. la tempête de 2008 avec disparition d'une partie de la dune- l'érosion des falaises de Lan Kérellec et de la plage de Pors-Mabo
- Trégastel : la grève blanche, fragilité de la dune
- Ile Grande : disparition du chemin côtier

Il n'est pas normal de laisser à la charge de la collectivité ces nuisances que le contribuable doit ou devra supporter au seul profit d'un exploitant privé qui pourrait exploiter une matière première gratuite sans contrepartie pour les 13 communes concernées. Dans le cas regrettable où la concession sera malgré tout accordée, il est parfaitement envisageable d'imaginer l'instauration d'une taxe sur chaque m3 prélevé au bénéfice de ces communes pour la protection du littoral et pour alimenter un fonds d'aide aux pêcheurs professionnels compte tenu de la destruction des espèces.

On pourra noter les déclarations d'ECOSUB : **« Zone particulièrement difficile à appréhender fin 2009, les forts courants nous avaient contraints à annuler les opérations de terrains et ces mêmes contraintes ce sont renouvelées en 2010 »...« les rides de courant sont bien visibles »**

Contrairement à ce qu'affirme la CAN, les forts courants sont permanents et bien visibles, ce qui constitue un risque très fort de la propagation du panache turbide permanente sur de grandes surfaces.

III. UNE MENACE POUR LES PECHEURS PROFESSIONNELS :

L'étude produite par le Comité local des pêches de Paimpol –présentée en réunion publique le 07 octobre dernier en présence de deux représentants de la CAN- montre que le périmètre convoité est

une zone importante d'activité des pêcheurs professionnels ; leur activité s'exerce 770 jours / 1 552 jours recensés à cet endroit tout simplement parce que cette zone est un refuge de lançons, poissons fourrager du bar et du lieu. De plus, la carte réalisée indiquant que le périmètre convoité par la CAN est une zone de pêche, n'est pas jointe au dossier d'enquête publique, ce qui n'est pas anodin. La CAN veut-elle masquer la vérité ?

A raison de 345 extractions prévues par an, le conflit d'usage entre la CAN et les pêcheurs professionnels sera patent.

Extraits de l'étude d'impact :

- **« Enfin les connaissances actuelles sur les frayères et les nourriceries sont générales. Les cartes disponibles dans la littérature et les caractéristiques physiques et biologiques du milieu laissent à penser que la dune pourrait constituer un espace géographique intéressant pour certaines espèces comme le bar (qui y trouve du lançon) et la coquille Saint-Jacques »**
- **« Lançons sur la zone : « L'Etat actuel des investigations ne permet absolument pas de statuer sur la présence ou non de cette espèce. Une investigation par drague épibenthique pourrait avantageusement compléter les données acquises sur le site »**
- **« les données actuellement disponibles ne permettent pas de connaître de façon précise la localisation des frayères...le dérangement occasionné par l'activité d'extraction s'avère problématique s'il perturbe le cycle vital d'une ou plusieurs espèces...une meilleure connaissance des frayères et nourriceries ainsi que leurs interactions avec les activités humaines reste donc souhaitable...en conséquence, l'effet réel des extractions ne saurait être appréhendé dans le seul cadre de cette étude d'impact ».**

Autrement dit : les différentes études sont inexistantes.

IV. UNE MENACE DUE AU PANACHE TURBIDE :

« La zone impactée de turbidité et de dépôts de particules fines s'étend sur une surface 25 fois supérieure à celle du périmètre autorisé » (CESR Bretagne juin 2004) ;

Compte tenu des courants, le panache turbide se répandra vers l'est pour atteindre les côtes de Trébeurden, l'île Grande, la réserve naturelle des 7 îles (gérée par la LPO) puis rejoindre les Triagoz.

Ce panache turbide entraînera la mort des bivalves filtreurs (moules, huîtres) et fera fuir les poissons. Par suite, le parc d'élevage de moules en baie de Lannion pourrait connaître une forte mortalité des naissains.

La CAN s'engage, à minimiser la turbidité ; cependant, elle n'explique pas par quel moyen et pour quel résultat ; aucune étude sur ce point. De fait, en s'engageant à minimiser la turbidité, elle reconnaît implicitement cette pollution mortelle pour toutes les espèces.

L'étude précise qu'à chaque opération de prélèvements (ou moins une par jour), il y aura un rejet de 4 400 m³ d'eau de mer contenant 22 tonnes de sédiments. Ce qui veut dire que le panache turbide sera permanent

D'autre part, l'étude présentée indique un rejet sous le bateau -*déverse*- mais une photographie du bateau jointe au dossier montre très clairement un rejet par un puissant canon -*surverse*-.

Pour toutes ces raisons, notre collectif s'oppose au projet d'extraction de sable sur la dune de Trézen Ar Gorjegou situé dans la dent creuse entre les deux zones Natura 2000 de Morlaix et Côte de Granit Rose emportant des conséquences irréversibles pour l'environnement et les emplois locaux.

Où en est le dossier à ce jour :

Le Préfet du Finistère a transmis, avec avis favorable, le dossier au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, le 18 juillet dernier.

D'après les informations obtenues auprès de la Dréal, le dossier serait passé en commission interministérielle, puis doit ou devrait être transmis au CGEJET (Conseil Général de l'Economie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies), puis transmis au Conseil d'Etat. Le Préfet des Côtes d'Armor a précisé que la décision sur le titre minier devrait être prise pour le 15 Janvier 2013, date à laquelle l'extraction du maërl sera interdite par la directive européenne.

Le collectif Le Peuple des Dunes en Trégor

C'est pour unir, dans un même combat contre ce projet, des associations et des organismes aux objectifs très divers mais tous préoccupés par les dangers de ce projet d'extraction de sable en baie de Lannion que s'est constitué le collectif « Le Peuple des Dunes en Trégor » sur le modèle de celui qui s'était constitué à Gâvres en baie de Quiberon pour s'opposer avec succès à un projet similaire d'extraction de granulats par le groupe Lafarge/Italcementi. Conçu initialement comme un collectif d'associations de protection de l'environnement, il s'est élargi pour accueillir d'autres organismes tels le Comité Départemental des pêcheurs professionnels, des fédérations telle la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et sportifs qui toutes partagent une forte opposition au projet. Aujourd'hui ce sont 45 associations et organismes qui composent le collectif animé par un comité de pilotage présidé par Alain Bidal. La liste des associations et organismes appartenant au collectif figure sur le site internet, rubrique « qui sommes nous ? ». Le collectif n'est lié ou rattaché à aucun parti politique et fonctionne financièrement grâce aux contributions de ses membres, aux dons de particuliers et au produit de la vente de cartes de supports et d'autocollants auprès de particuliers de la région.

Le collectif n'est pas opposé systématiquement à toute extraction de sable en mer. Il reconnaît la légitimité d'exploitation des ressources de la mer pour notre pays. Il s'oppose à ce projet particulier en baie de Lannion parce qu'il ne remplit aucun des critères requis pour un projet socialement et écologiquement responsable. S'il se fait, il conduira à une catastrophe sur le plan de l'emploi et du tourisme et à un désastre écologique et économique.

Constitué le 7 Janvier 2012, le collectif a reçu un soutien actif des élus locaux. Ainsi les municipalités de Trébeurden , Pleumeur-Bodou, Lannion, Tréduder, Ploulec'h, Locquirec, Ploumilliau , Guimaec, Trédrez-Locquémeau ainsi que la communauté d'agglomération Lannion Trégor Agglomération, ont voté une motion officielle de soutien au collectif. Le texte de ces motions peut être consulté sur le site Internet (rubrique Agir/élus).

Il a reçu un accueil favorable auprès des élus nationaux : députés des Côtes d'Armor et du Finistère, Sénateurs des Côtes d'Armor et du Finistère, Président de l'agglomération de Lannion. Les courriers de ces élus peuvent aussi être consultés sur le site internet.

Les actions menées par le collectif

Depuis sa constitution le 7 janvier 2012 le collectif a entrepris de nombreuses actions :

- Il a constitué des groupes de travail par thème, a choisi une identité visuelle (Le macareux avec lançons) et constitué un comité scientifique d'experts reconnus

- Il a créé un site internet <http://Peupledesduensentregor.com> pour permettre à tous de comprendre les enjeux du projet et se faire une opinion en présentant tous les documents publics relatifs au projet et à son instruction
- Sur le site internet une **pétition** a été mise en ligne pour s'opposer au projet. Ace jour plus de 12 000 personnes ont signé cette pétition. En outre, plusieurs milliers de signatures ont été recueillies sur des pétitions « papier » dans les mairies, sur les marchés ou chez les commerçants.
- Il a distribué sur les marchés de la région des tracts, des autocollants, des cartes de soutien pour sensibiliser la population aux risques de ce projet. L'accueil reçu a été très positif montrant une opposition quasi unanime et résolue au projet
- Il a communiqué dans la presse régionale et dans les radios régionales pour attirer l'attention des lecteurs et auditeurs de ces médias. Certains de ces articles sont référencés sur le site dans la rubrique Presse.
- Il a écrit aux autorités administratives (Préfets du Finistère et des Côtes d'Armor, Ministère de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche...) pour attirer leur attention sur les dangers de ce projet. Ces courriers et les réponses reçues sont tous accessibles sur le site Internet
- Il a porté plainte auprès de la Commission Européenne notamment en ce qui concerne les zones Natura 2000 menacées, Cette plainte est en cours d'instruction
- Il a obtenu des élus nationaux (députés et sénateurs) qu'ils attirent l'attention des administrations et ministères impliqués dans l'instruction du projet sur les risques du projet. Mr le maire de Perros Guirec est aussi intervenu. Tous ces courriers sont visibles sur le site internet, rubrique Agir.

Le rassemblement du 13 Mai 2012 à Trébeurden

Parmi toutes ces actions, **le rassemblement du 13 Mai 2012 à Trébeurden sur la plage de Tresmeur** représente un temps fort. Son objectif est de démontrer, à tous les décideurs qui interviennent sur ce projet, l'ampleur de l'opposition au projet et du soutien à l'action du collectif de la population locale.

Nous espérons rassembler plusieurs milliers de personnes, ce qui représente une proportion considérable de la population de toutes les communes directement concernées par ce projet (soit environ 60 000 personnes).

Grâce au support bénévole d'acteurs du monde du spectacle, d'animateurs, de volontaires pour l'organisation et l'encadrement des personnes, de la restauration... nous espérons faire de ce rassemblement un évènement pacifique et festif, responsable et engagé au bénéfice d'une cause d'intérêt général non seulement pour la population locale mais pour toute la nation pour la protection de l'emploi et de l'environnement.

Nous sommes heureux d'y accueillir des élus, des représentants d'associations locales et nationales aux objectifs très variés, des professionnels des activités menacées....

Nous voulons tout particulièrement souligner le rôle essentiel de M. Lissillour, maire de Trébeurden, et M. Joël Lejeune, président de Lannion Trégor Agglomération dans ce rassemblement et les en remercier.

Les détails du rassemblement sont accessibles sur le site internet, rubrique rassemblement du 13 Mai.

Et Après ?

Nous ne sommes pas naïfs ! Même si ce rassemblement est un grand succès il ne désarmera pas les partisans de ce projet. Les enjeux financiers pour les profits de la CAN sont trop importants.

Le collectif veillera à ce que la dynamique créée par le rassemblement du 13 Mai et les autres actions déjà engagées se poursuivent. D'ici la décision du ministère de l'Ecologie (Ministère actuellement concerné), nos actions de communication et d'explication se poursuivront. D'autres rassemblements seront organisés si nécessaire.

Et puis, si contre toute logique et contre l'intérêt des citoyens une décision favorable est accordée à la CAN, le collectif devra alors s'engager avec d'autres dans des recours en justice. Nous y sommes prêts et déterminés !

Les communes concernées par le dossier d'enquête publique :

-  Plougasnou
-  Saint-Jean du Doigt
-  Guimaec
-  Locquirec
-  Plestin-Les-Grèves
-  Tréduder
-  Saint Michel en Grève
-  Ploumilliau
-  Trédrez-Locquémeau
-  Ploulec'h
-  Lannion
-  Trébeurden
-  Pleumeur-Bodou

EXTRAIT DE LA CHARTE DES ESPACES COTIERS, signée par les élus sous l'égide du Conseil Régional de Bretagne :

2.3.2. Préserver les ressources naturelles de la zone côtière

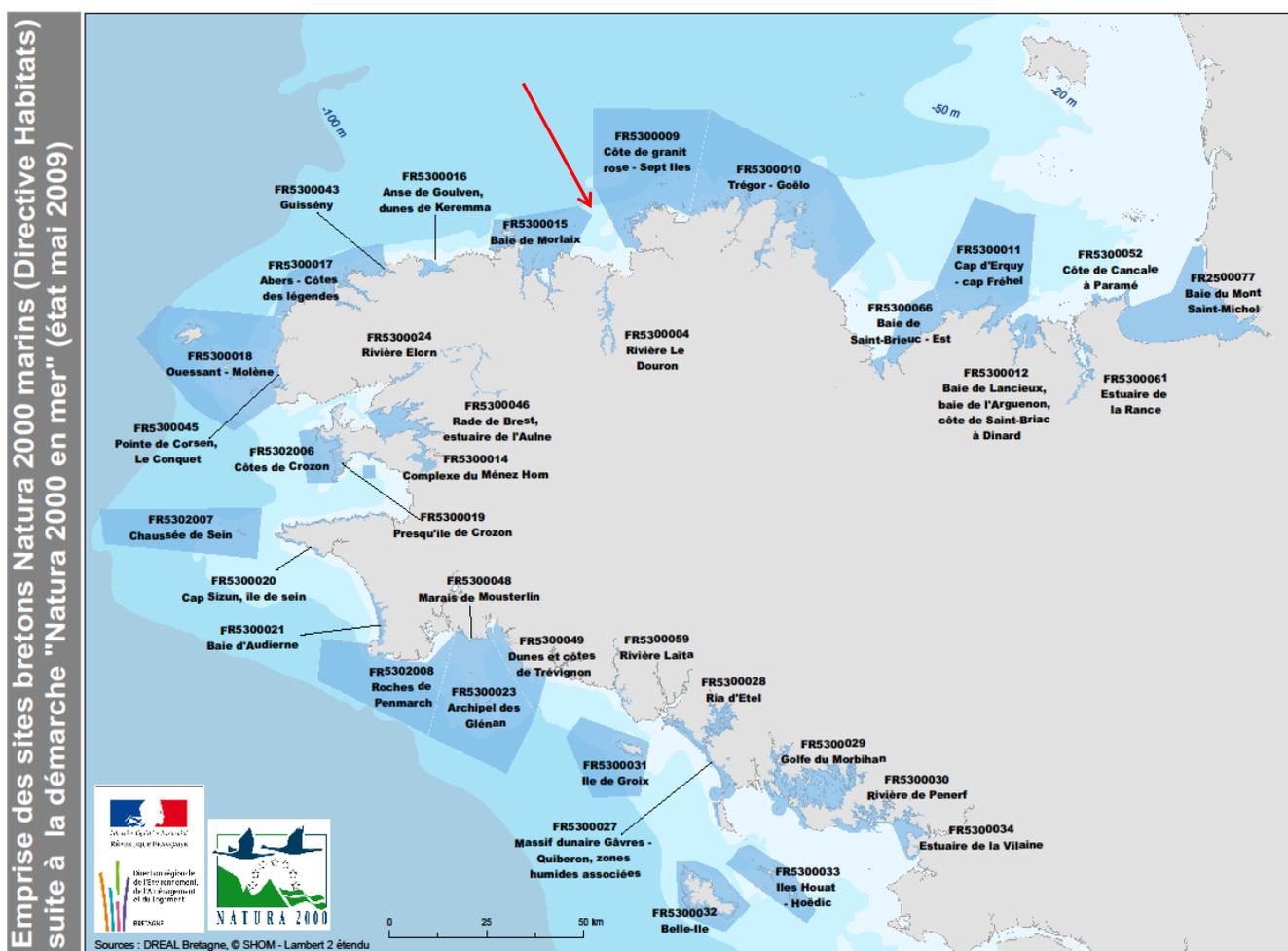
Les ressources halieutiques (poissons, crustacés, coquillages, algues) sont exploitées par des pêcheurs professionnels mais également par des pêcheurs plaisanciers. Pour garantir la pérennité des stocks et la pérennité des activités de pêche, il est nécessaire de rendre plus durable leur exploitation. La zone côtière bretonne abrite près de 90% des ressources françaises de maërl. Les gisements se trouvent le long du littoral costarmoricain, en mer d'Iroise et dans l'archipel des Glénan. Ce dernier est de loin le plus important. Ces algues rouges calcaires, qui ne se renouvellent que très lentement, sont aujourd'hui employées dans les systèmes de traitement de l'eau ainsi que dans les cosmétiques. La majorité des bancs est exploitée et certains sont fortement dégradés.

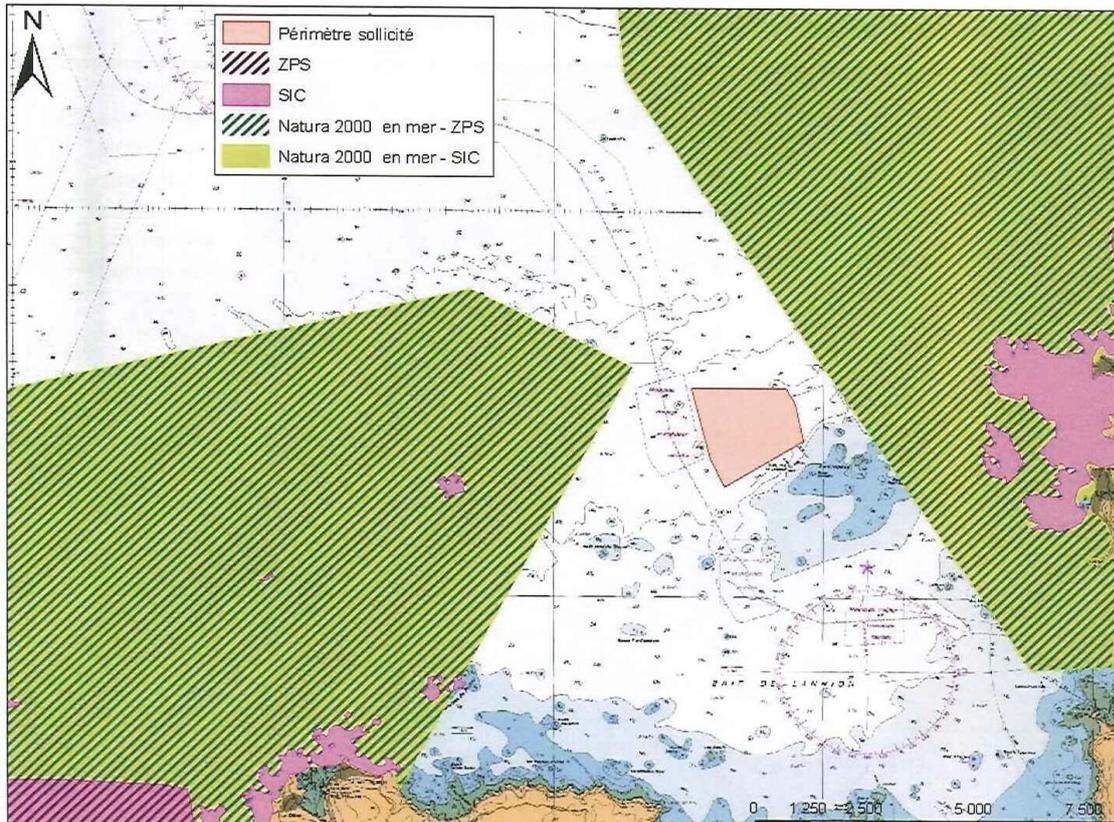
Les ressources en maërl, rares, renouvelables très lentement et abritant un grand nombre d'espèces, doivent être préservées, par l'arrêt progressif de leur exploitation et l'utilisation de produits de substitution.

« Les sables coquilliers, qui sont des ressources non renouvelables, font l'objet de plus en plus d'extractions. Ils représentent aujourd'hui 1% de l'ensemble des matériaux utilisés chaque année en France. Ceci s'explique par une augmentation des besoins dans le secteur de la construction et la restriction, pour des raisons environnementales, de l'extraction des granulats alluvionnaires. La Bretagne est concernée au premier chef par

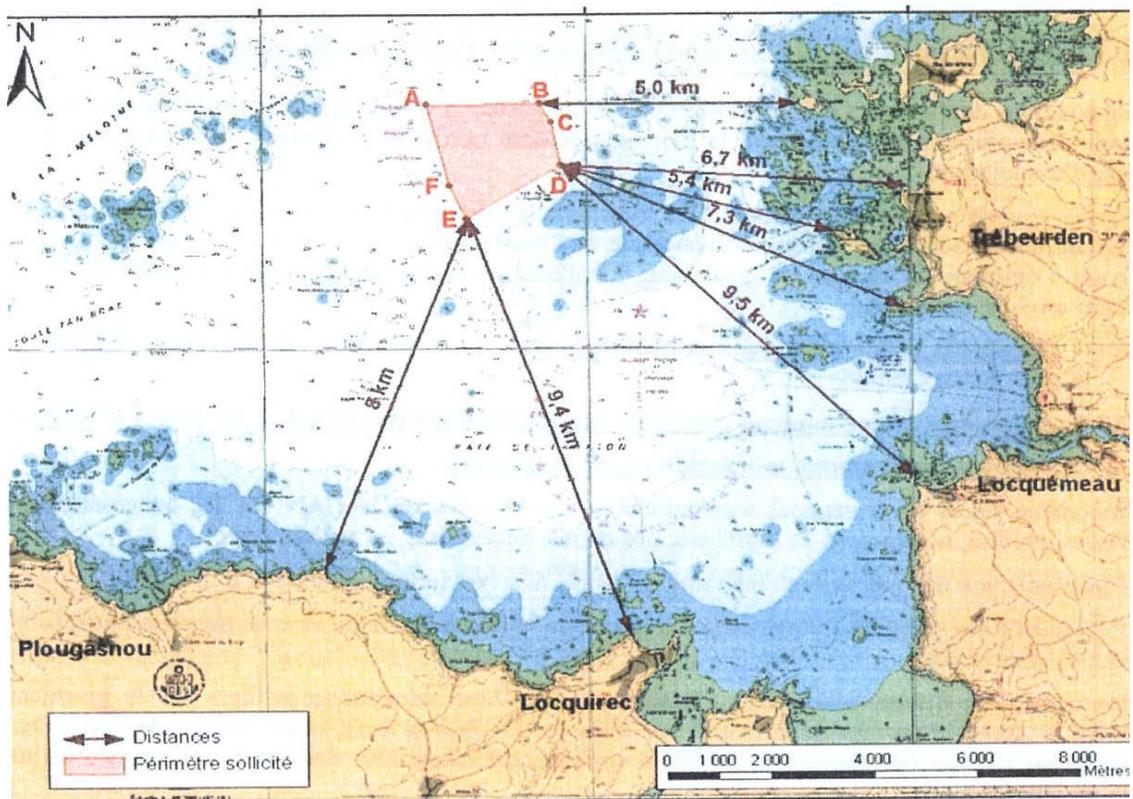
cet essor, du fait de la présence de gisements à proximité de la côte et à de faibles profondeurs et la forte demande du secteur de la construction. Outre l'exclusion de toute autre activité sur la zone exploitée (et en particulier la pêche par la destruction des habitats, des nourriceries et des gisements de coquillages), l'extraction de granulats provoque une importante modification des caractéristiques hydro-sédimentaires des zones exploitées et des zones adjacentes. Il ne s'agit pas d'interdire cette activité, créatrice d'emplois et de richesses, mais bien de l'encadrer et de promouvoir des alternatives pour répondre aux besoins du secteur de la construction. Cela est d'autant plus envisageable que les bénéfices réalisés et la constante augmentation des besoins permettraient de supporter le développement de ressources alternatives telles que la réutilisation des gravats ou encore des matériaux de dragage portuaire. L'éloignement des sites d'exploitation de la côte, le respect des conditions d'exploitation, la définition de zones d'extraction en concertation avec les autres utilisateurs de l'espace marin et le développement de produits de substitution, constituent sans doute les voies à suivre ».

Le site convoité se trouve curieusement dans la dent creuse entre les deux zones Natura 2000 de Côte de Granit Rose et de Morlaix. Hasard ? Erreur volontaire ?





Ci-dessus : de couleur verte, les zones Natura 2000 Côte de Granit Rose (à droite) et Morlaix ; le polygone se situe à 1 km de la zone Côte de Granit Rose et 1.5 km de celle de Morlaix. Ci-dessous les distances des différents points de la Côte.



Situation de la zone d'extraction sollicitée (carte SHOM n° 7151)

Notre logo : le macareux. Cette photographie a été prise par un chargé de mission de la LPO. Le macareux vient se nourrir de lançons dans la baie de Lannion comme tous les autres oiseaux de la réserve naturelle des 7 Iles. La baie de Lannion accueille une espèce protégée d'oiseaux migrateurs, le Puffin des Baléares.



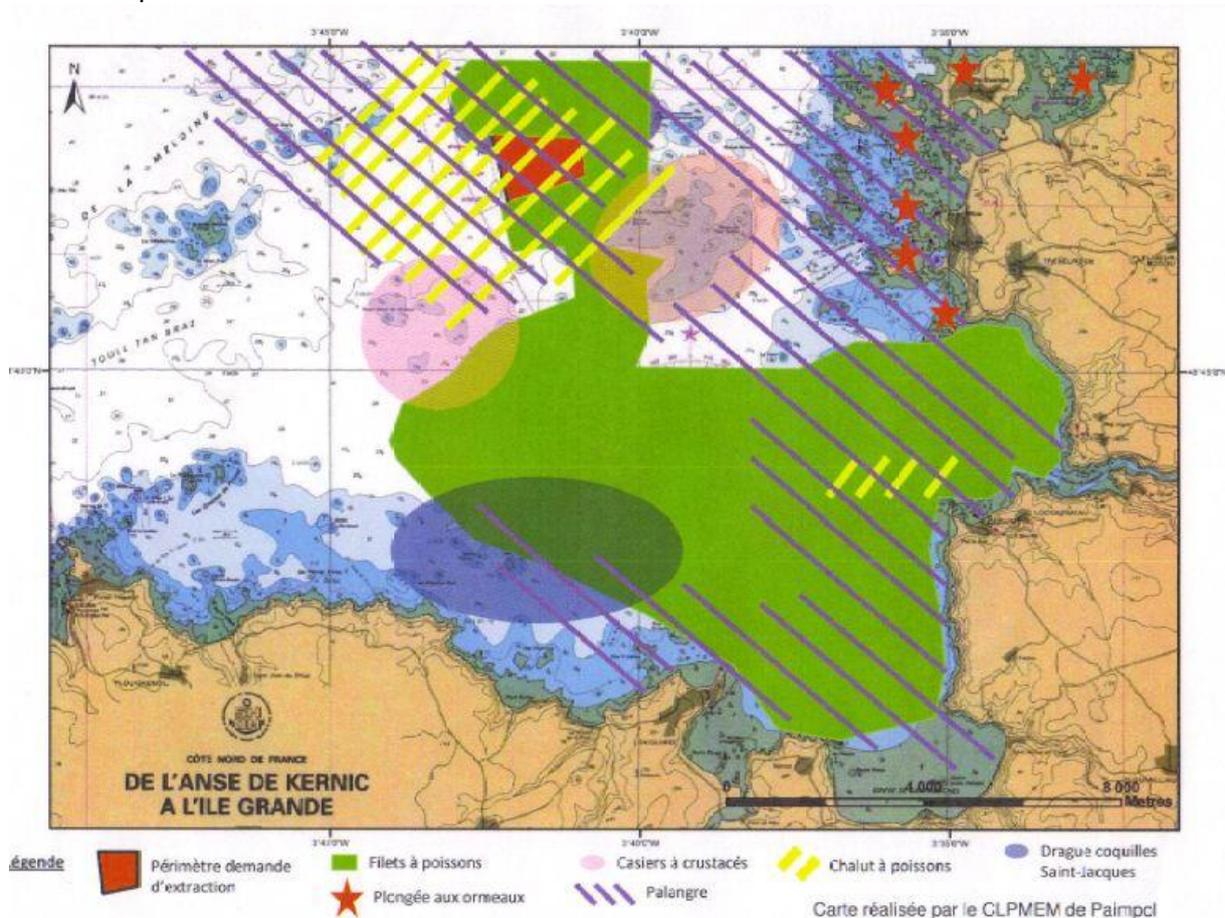
Notre autocollant



Les différents sites d'extraction en Bretagne



Carte de pêche réalisée par l'ex-comité local des pêches maritimes de Paimpol qui démontre très clairement que la zone convoitée est le lieu essentiel de leur travail. Le site prévu pour l'exploitation du sable est représenté par le trapèze en rouge sur les barres jaunes. La légende se trouve au pied de la carte.



HISTORIQUE et REFERENCES

| | | |
|--------------------------|---|---|
| 26.07.2010 | Rapport initial de la DREAL | Non joint au dossier d'enquête publique |
| 01.02.2011 | Lettre préfet de Région précisant les raisons de l'absence du rapport de la Dreal au dossier d'enquête publique | Cf. site internet /Comprendre/Documents |
| 25.10.2010 au 25.11.2010 | Déroulement de l'enquête publique dans les 13 mairies concernées | |
| 11.01.2011 | Publication du rapport du Commissaire-Enquêteur | Cf. site internet /Comprendre/Documents |
| 24.01.2011 | Avis de l'Ifremer comportant avis réservé sur la demande de concession (titre minier) et très réservé sur l'autorisation d'ouverture des travaux (arrêté préfectoral) | Cf. site internet /Comprendre/Documents |
| 22.04.2011 | Rapport de synthèse de la Dreal | Cf. site internet /Comprendre/Documents |
| 05.2011 | Lannion Trégor Agglomération : lettre au Préfet du Finistère | Cf site internet Agir/Courriers des élus |
| 05.2011 | Lannion Trégor Agglomération : note au Préfet du Finistère | Cf. site internet Agir/Courriers des élus |
| 06.05.2011 | Compte-rendu de la commission minière à la préfecture du Finistère | |
| 14.12.2011 | Réponse plainte entre les mains de la commission Européenne | Cf. site internet Agir/courriers du collectif |
| | Charte des Espaces côtiers signée par les élus sous l'égide du Conseil Régional | Cf. site internet Comprendre/Documents |
| | Revue de Presse | Cf. site internet Comprendre/Presse |
| | Différents courriers aux Ministre de l'Ecologie, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche ; courriers de la députée Corinne Erhel, courrier de M. Bonnot Yvon, maire de Perros-Guirec à la ministre de l'Ecologie, courrier de Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère au Ministre de l'Agriculture et de la pêche | Cf. site internet Agir/Courriers des élus Et courriers du collectif |
| | Documents des scientifiques Yves Le Bahy géographe et Pierre Mollo, biologiste | Cf. site internet Comprendre/Références |
| | Listes des associations ou organismes professionnels | Cf. site internet Qui sommes nous ? |
| | Motions de soutien des communes concernées par l'enquête publique et Lannion Trégor Agglomération | Cf. site internet Agir/Motions de soutien |
| | Motion de soutien du comité scientifique de la réserve naturelle des 7 Iles | Cf. site internet Agir/Motions de soutien |
| | Courrier d'Alain Bougrain-Dubourg au commissaire enquêteur | Cf. site internet Comprendre/références |
| | Localisation des titres miniers | Cf. site internet |

| | | |
|--|--|--|
| | | Comprendre/références |
| | Position du site d'extraction par rapport aux deux zones Natura 2000 | Cf. site internet Comprendre/Carte de la zone |
| | Fiches descriptives des zones Natura 2000 de Morlaix et Côte de Granit Rose | Cf. site internet Comprendre/Références |
| | Cartographie des habitats naturels des sites Natura 2000 | Cf site internet Comprendre/Références |
| | Directive habitat 92.43 de la CEE | Cf. site internet Comprendre/Références |
| | Directive Oiseaux | Cf. site internet Comprendre/Références |
| | Contribution de France Nature Environnement à l'élaboration d'une stratégie nationale pour la gestion durable des granulats marins | Cf. site internet Comprendre/Références |
| | Guide méthodologique des incidences sur site Natura 2000 par la DREAL | Cf. site internet Comprendre/Références |
| | Secrétariat Général de la mer : extraction de granulats marins : document d'orientation pour une politique nationale Juin 2006 | Cf. site internet Comprendre/Références |
| | Carte des zones de pêches établie par l'ex-comité local des pêches maritimes (pêcheurs professionnels) | Cf. site internet Comprendre/carte zone |